

AVIS DE CONCOURS

D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2021

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime le concours externe et le troisième concours d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours EXTERNE sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007* relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique (* cf : brochure).

Dispositions dérogatoires : les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature à ce concours sans remplir la condition de diplôme exigée.

Le TROISIÈME concours avec épreuves est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public (art.36 loi 84-53). Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats auront été simultanées ne sont prises en compte qu'à un seul titre. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

Nombre de postes au concours est le suivant :

Concours externe : 17 postes
3^{ème} concours : 1 poste

Retrait des dossiers d'inscription : du 27 avril 2021 au 2 juin 2021

❶ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription)¹. **Des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion 27², pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.**

Attention : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers, du dossier original imprimé accompagné des pièces demandées.

❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27²,

❸ Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-dessous).

→ **Pour les demandes écrites de dossier** : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes).

Date limite de dépôt des candidatures : 10 juin 2021

❶ Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure³

❷ Soit en déposant leur dossier d'inscription, par voie dématérialisée, dans leur espace sécurisé du site internet du CDG 27 : www.cdg27.fr, et en clôturant leur inscription¹ (une procédure sera téléchargeable sur le site du CDG 27),

❸ Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure²

Date des épreuves écrites : 6 octobre 2021 dans le département de l'EURE, soit à GRAVIGNY, VAL DE REUIL, BERNAY, PACY SUR EURE, MENILLES, CONCHES EN OUCHE et/ou EVREUX. Le ou les lieux définitifs seront bloqués en fonction du nombre de candidats inscrits.

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, pour les candidats choisissant le dépôt du dossier par voie postale, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans sa transmission, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

Centre de Gestion 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex. Tel : 02.32.39.23.99 Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30
-----------------------------	--

¹ Minuit (à la clôture des inscriptions)

² Aux horaires d'ouverture

³ Cachet de la poste faisant foi